Précompte professionnel 2026

Barèmes officiels, paramètres de calcul et exemples chiffrés — Belgique

Document généré le 13 octobre 2026 · calculateur-de-salaire.be

Du brut mensuel au net : l'enchaînement

1. Brut mensuel × 12 = brut annuel.
2. − cotisations ONSS personnelles (13,07 %), diminuées du bonus à l'emploi (section 4).
3. − frais professionnels forfaitaires : 30 % du solde, plafonnés à 6 070,00 € (section 2).
4. = revenu annuel net imposable, auquel s'applique le barème de la section 1.
5. − tranche non imposée et réductions pour charges de famille (sections 2 et 3).
6. ÷ 12 = précompte professionnel mensuel.
7. Le net versé subit encore la cotisation spéciale de sécurité sociale (section 5), retenue sur le net et non sur le précompte.

1 Barème de l'impôt

Barème progressif par tranches, appliqué au revenu annuel net imposable obtenu à l'étape 4. Le montant fixe correspond à l'impôt cumulé des tranches inférieures : dans une tranche, l'impôt vaut ce montant fixe plus le taux appliqué à la seule fraction du revenu qui dépasse la borne basse.

Tranche de revenu annuel net imposable	Impôt cumulé	Taux légal	Taux appliqué
de 0,01 € à 16 710,00 €	0,00 €	25,00 %	26,75 %
de 16 710,01 € à 29 500,00 €	4 469,93 €	40,00 %	42,80 %
de 29 500,01 € à 51 050,00 €	9 944,05 €	45,00 %	48,15 %
à partir de 51 050,01 €	20 320,38 €	50,00 %	53,50 %

Pourquoi 26,75 % et non 25 %

Les taux légaux de l'impôt des personnes physiques sont de 25, 40, 45 et 50 %. Le barème du précompte professionnel y ajoute forfaitairement 7,00 % d'additionnels communaux, d'où la colonne « taux appliqué » : c'est elle que la retenue utilise. Le taux communal réel varie ensuite d'une commune à l'autre — de 0 % à environ 9 % — et l'écart est régularisé au décompte final de l'impôt, pas sur la fiche de paie.

2 Paramètres de calcul

Paramètre	Valeur	Ce qu'il fait
Frais professionnels forfaitaires	30 %	Déduits du brut annuel après ONSS, sans justificatif.
Brut annuel où les frais se plafonnent	20 233,33 €	Au-delà, la déduction cesse de croître.
Frais forfaitaires plafonnés	6 070,00 €	Montant maximal déductible sur l'année.
Tranche non imposée	2 987,98 €	Réduction d'impôt annuelle, soustraite après application du barème.
Plafond du quotient conjugal	13 790,00 €	Revenu imputable au conjoint sans revenus, borné à 30 % du net imposable.

Le plafond du quotient conjugal est celui du précompte professionnel : il diffère du montant retenu à l'impôt des personnes physiques, les deux barèmes étant indexés séparément.

3 Réductions pour charges de famille

Soustraites du précompte après application du barème. Attention aux unités : les montants pour enfants sont annuels dans les textes officiels et se divisent par douze pour la retenue mensuelle, alors que les autres réductions sont directement mensuelles.

Enfants à charge

Nombre d'enfants	Réduction annuelle	Retenue mensuelle
1	624,00 €	52,00 €
2	1 656,00 €	138,00 €
3	4 404,00 €	367,00 €
4	7 620,00 €	635,00 €
5	11 100,00 €	925,00 €
6	14 592,00 €	1 216,00 €
7	18 120,00 €	1 510,00 €
8	21 996,00 €	1 833,00 €
chaque enfant au-delà de 8	3 864,00 €	322,00 €

Autres réductions, en montant mensuel

Situation	Réduction
Isolé avec au moins un enfant à charge	52,00 €
Travailleur handicapé	52,00 €
Conjoint handicapé	52,00 €
Parent à charge de moins de 65 ans	52,00 €
Parent à charge de 65 ans et plus	166,00 €

4 Bonus à l'emploi

Réduction des cotisations ONSS personnelles pour les bas salaires, déterminée par le brut mensuel. Le volet « très bas salaires » s'applique en premier et peut annuler la totalité de l'ONSS retenu : c'est lui qui explique qu'au bas de l'échelle le net puisse rejoindre le brut. Dans les tranches dégressives, la réduction vaut le montant fixe diminué du taux appliqué à la fraction du brut qui dépasse la borne basse.

Volet très bas salaires

Statut	Brut mensuel	Montant fixe	Dégressivité
Employé	de 0,00 € à 2 300,62 €	171,99 €	taux plein
Employé	de 2 300,62 € à 2 937,93 €	171,99 €	0,27 %
Employé	à partir de 2 937,93 €	0,00 €	taux plein
Ouvrier	de 0,00 € à 2 300,62 €	185,75 €	taux plein
Ouvrier	de 2 300,62 € à 2 937,93 €	185,75 €	0,29 %
Ouvrier	à partir de 2 937,93 €	0,00 €	taux plein

Volet bas salaires

Statut	Brut mensuel	Montant fixe	Dégressivité
Employé	de 0,00 € à 2 937,93 €	127,54 €	taux plein
Employé	de 2 937,93 € à 3 403,62 €	127,54 €	0,27 %
Employé	à partir de 3 403,62 €	0,00 €	taux plein
Ouvrier	de 0,00 € à 2 937,93 €	137,74 €	taux plein
Ouvrier	de 2 937,93 € à 3 403,62 €	137,74 €	0,30 %
Ouvrier	à partir de 3 403,62 €	0,00 €	taux plein

5 Cotisation spéciale de sécurité sociale

Retenue sur le net et non sur le précompte : elle n'entre pas dans le calcul de l'impôt mais réduit le montant versé, ce qui explique qu'un net ne se retrouve pas en soustrayant seulement l'ONSS et le précompte. Les tranches sont trimestrielles et dépendent de la situation familiale.

Situation familiale	Revenu trimestriel	Montant fixe	Taux	Plafond
Isolé	de 0,00 € à 5 836,13 €	0,00 €	—	—
Isolé	de 5 836,14 € à 6 570,54 €	0,00 €	4,22 %	—
Isolé	de 6 570,55 € à 11 211,00 €	30,99 €	1,10 %	—
Isolé	de 11 211,01 € à 12 300,00 €	82,05 €	3,38 %	—
Isolé	de 12 300,01 € à 18 116,46 €	118,83 €	1,10 %	—
Isolé	à partir de 18 116,47 €	182,82 €	—	—
Marié, revenu unique	de 0,00 € à 5 836,13 €	0,00 €	—	—
Marié, revenu unique	de 5 836,14 € à 6 570,54 €	0,00 €	5,90 %	—
Marié, revenu unique	à partir de 6 570,55 €	43,32 €	1,10 %	182,82 €
Marié, deux revenus	de 0,00 € à 3 285,28 €	0,00 €	—	—
Marié, deux revenus	de 3 285,29 € à 5 836,13 €	15,45 €	—	—
Marié, deux revenus	de 5 836,14 € à 6 570,54 €	0,00 €	5,90 %	—
Marié, deux revenus	à partir de 6 570,55 €	43,32 €	1,10 %	154,92 €

Précompte professionnel 2026

Barèmes officiels, paramètres de calcul et exemples chiffrés — Belgique

Document généré le 13 octobre 2026 · calculateur-de-salaire.be

6 Allocations exceptionnelles

Prime de fin d'année, treizième mois, bonus, gratifications et double pécule de vacances. Le taux se lit sur la rémunération annuelle brute normale du bénéficiaire, allocation exclue, puis s'applique en une fois au montant de l'allocation : la grille est en escalier, sans progressivité. Le double pécule est moins taxé que les autres allocations, sauf dans la dernière tranche où les deux convergent.

Rémunération annuelle brute normale	Double pécule	Autres allocations
de 0,00 € à 10 675,00 €	0,00 %	0,00 %
de 10 675,00 € à 13 660,00 €	19,17 %	23,22 %
de 13 660,00 € à 17 375,00 €	21,20 %	25,23 %
de 17 375,00 € à 20 840,00 €	26,25 %	30,28 %
de 20 840,00 € à 23 580,00 €	31,30 %	35,33 %
de 23 580,00 € à 26 340,00 €	34,33 %	38,36 %
de 26 340,00 € à 31 830,00 €	36,34 %	40,38 %
de 31 830,00 € à 34 640,00 €	39,37 %	43,41 %
de 34 640,00 € à 45 860,00 €	42,39 %	46,44 %
de 45 860,00 € à 59 900,00 €	47,44 %	51,48 %
à partir de 59 900,00 €	53,50 %	53,50 %

7 Exemples chiffrés

Employé isolé sans personne à charge, temps plein, sans avantage ni prime. Chaque ligne sort du moteur de calcul du site, barèmes ci-dessus appliqués. « ONSS retenu » est net du bonus à l'emploi, affiché en regard.

Brut	ONSS retenu	Bonus emploi	Imposable	Précompte	Net	% net
1 800,00 €	0,00 €	235,26 €	1 800,00 €	0,00 €	1 800,00 €	100,0 %
1 900,00 €	0,00 €	248,33 €	1 900,00 €	5,84 €	1 894,16 €	99,7 %
2 000,00 €	0,00 €	261,40 €	2 000,00 €	40,41 €	1 957,29 €	97,9 %
2 100,00 €	0,00 €	274,47 €	2 100,00 €	74,98 €	2 018,50 €	96,1 %
2 200,00 €	0,00 €	287,54 €	2 200,00 €	109,54 €	2 080,02 €	94,6 %
2 300,00 €	1,08 €	299,53 €	2 298,92 €	144,33 €	2 143,05 €	93,2 %
2 400,00 €	40,97 €	272,71 €	2 359,03 €	186,95 €	2 159,44 €	90,0 %
2 500,00 €	81,03 €	245,72 €	2 418,97 €	229,61 €	2 175,62 €	87,0 %
2 600,00 €	121,09 €	218,73 €	2 478,91 €	272,27 €	2 191,80 €	84,3 %
2 700,00 €	161,15 €	191,74 €	2 538,85 €	314,93 €	2 207,98 €	81,8 %
2 800,00 €	201,21 €	164,75 €	2 598,79 €	357,58 €	2 224,17 €	79,4 %
2 900,00 €	241,27 €	137,76 €	2 658,73 €	400,24 €	2 240,35 €	77,3 %
3 000,00 €	281,56 €	110,54 €	2 718,44 €	437,87 €	2 261,33 €	75,4 %
3 100,00 €	322,02 €	83,15 €	2 777,98 €	472,43 €	2 285,21 €	73,7 %
3 200,00 €	362,48 €	55,76 €	2 837,52 €	506,99 €	2 309,09 €	72,2 %

Précompte professionnel 2026

Barèmes officiels, paramètres de calcul et exemples chiffrés — Belgique

Document généré le 13 octobre 2026 · calculateur-de-salaire.be

Brut	ONSS retenu	Bonus emploi	Imposable	Précompte	Net	% net
3 300,00 €	402,94 €	28,37 €	2 897,06 €	541,55 €	2 332,97 €	70,7 %
3 400,00 €	443,40 €	0,98 €	2 956,60 €	576,11 €	2 356,85 €	69,3 %
3 500,00 €	457,45 €	—	3 042,55 €	617,41 €	2 400,40 €	68,6 %
3 600,00 €	470,52 €	—	3 129,48 €	659,27 €	2 444,37 €	67,9 %
3 700,00 €	483,59 €	—	3 216,41 €	701,13 €	2 488,34 €	67,3 %
3 800,00 €	496,66 €	—	3 303,34 €	742,98 €	2 530,88 €	66,6 %
3 900,00 €	509,73 €	—	3 390,27 €	784,84 €	2 572,57 €	66,0 %
4 000,00 €	522,80 €	—	3 477,20 €	826,70 €	2 614,26 €	65,4 %
4 100,00 €	535,87 €	—	3 564,13 €	868,55 €	2 655,96 €	64,8 %
4 200,00 €	548,94 €	—	3 651,06 €	910,41 €	2 699,94 €	64,3 %
4 300,00 €	562,01 €	—	3 737,99 €	952,27 €	2 743,91 €	63,8 %
4 400,00 €	575,08 €	—	3 824,92 €	994,13 €	2 787,88 €	63,4 %
4 500,00 €	588,15 €	—	3 911,85 €	1 035,98 €	2 831,86 €	62,9 %
4 600,00 €	601,22 €	—	3 998,78 €	1 077,84 €	2 875,83 €	62,5 %
4 700,00 €	614,29 €	—	4 085,71 €	1 119,70 €	2 919,80 €	62,1 %
4 800,00 €	627,36 €	—	4 172,64 €	1 161,55 €	2 963,78 €	61,8 %
4 900,00 €	640,43 €	—	4 259,57 €	1 203,41 €	3 007,75 €	61,4 %
5 000,00 €	653,50 €	—	4 346,50 €	1 245,27 €	3 051,72 €	61,0 %
5 100,00 €	666,57 €	—	4 433,43 €	1 287,12 €	3 095,70 €	60,7 %
5 200,00 €	679,64 €	—	4 520,36 €	1 328,98 €	3 139,67 €	60,4 %
5 300,00 €	692,71 €	—	4 607,29 €	1 370,84 €	3 183,64 €	60,1 %
5 400,00 €	705,78 €	—	4 694,22 €	1 412,69 €	3 227,62 €	59,8 %
5 500,00 €	718,85 €	—	4 781,15 €	1 455,68 €	3 270,46 €	59,5 %
5 600,00 €	731,92 €	—	4 868,08 €	1 502,19 €	3 309,78 €	59,1 %
5 700,00 €	744,99 €	—	4 955,01 €	1 548,70 €	3 349,10 €	58,8 %
5 800,00 €	758,06 €	—	5 041,94 €	1 595,20 €	3 388,43 €	58,4 %
5 900,00 €	771,13 €	—	5 128,87 €	1 641,71 €	3 427,75 €	58,1 %
6 000,00 €	784,20 €	—	5 215,80 €	1 688,22 €	3 467,07 €	57,8 %
6 100,00 €	797,27 €	—	5 302,73 €	1 734,73 €	3 507,06 €	57,5 %
6 200,00 €	810,34 €	—	5 389,66 €	1 781,23 €	3 547,49 €	57,2 %
6 300,00 €	823,41 €	—	5 476,59 €	1 827,74 €	3 587,91 €	57,0 %
6 400,00 €	836,48 €	—	5 563,52 €	1 874,25 €	3 628,33 €	56,7 %
6 500,00 €	849,55 €	—	5 650,45 €	1 920,76 €	3 668,75 €	56,4 %
6 600,00 €	862,62 €	—	5 737,38 €	1 967,26 €	3 709,18 €	56,2 %
6 700,00 €	875,69 €	—	5 824,31 €	2 013,77 €	3 749,60 €	56,0 %
6 800,00 €	888,76 €	—	5 911,24 €	2 060,28 €	3 790,02 €	55,7 %

Précompte professionnel 2026

Barèmes officiels, paramètres de calcul et exemples chiffrés — Belgique

Document généré le 13 octobre 2026 · calculateur-de-salaire.be

Brut	ONSS retenu	Bonus emploi	Imposable	Précompte	Net	% net
6 900,00 €	901,83 €	—	5 998,17 €	2 106,79 €	3 830,44 €	55,5 %
7 000,00 €	914,90 €	—	6 085,10 €	2 153,30 €	3 870,86 €	55,3 %

Ce que ces chiffres ne disent pas

Le net dépend de la situation familiale, du nombre de personnes à charge, du statut ouvrier ou employé et des avantages en nature. Les colonnes ci-dessus valent pour un seul profil : dès qu'un de ces éléments change, un calcul individuel reste nécessaire.